

Municipalité de Morin-Heights

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 11 avril 2007, à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Rita O'Donoghue et Mona Wood ainsi que Messieurs les conseillers Timothy Watchorn, Owen LeGallee et Gilles Coutu formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel Plante.

Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire est absent.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

Monsieur le Maire invite l'assistance à observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Claude Paiement, décédé le 2 avril 2007 à l'âge de 47 ans. Monsieur Claude Paiement était à l'emploi de la Municipalité depuis le 5 août 1980, 27 ans de loyaux services à titre de chauffeur-opérateur. Au cours de ces années, il a de plus représenté ses confrères à la table de travail patronale syndicale.

À 19h30, Monsieur le maire Michel Plante constate le quorum et après un moment de silence, le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

73.04.07 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue
Et unanimement résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire du 11 avril 2007

- 1** Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du
567, chemin du Village

- 2** **Adoption de l'ordre de jour**
- 3** **ADMINISTRATION**
- 3 1** **Approbation des procès-verbaux**
- 3 2** **Finance**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 États des revenus et dépenses au 31 mars 2007
- 3 2 3 Dépôt du rapport des vérificateurs et des états financiers pour l'exercice
terminé le 31 décembre 2006
- 3 3** **Correspondance**
- 3 3 1 Tricentris – statistiques – février 2007
- 3 3 2 MRC des Pays-d'en-Haut : compte-rendu - réunion sur la politique
familiale de la MRC

Municipalité de Morin-Heights

- 3 3 3 La Légion Royale Canadienne : remerciements pour l'aide financière (2)
- 3 3 4 Réseau québécois de villes et villages en santé : invitation
- 3 3 5 Fondation médicale des Laurentides : rapport annuel
- 3 3 6 Fondation médicale des Laurentides : campagne de financement
- 3 3 7 Musée de ski des Laurentides : campagne de levée de fonds
- 3 3 8 CPE Val des neiges : demande d'assistance financière
- 3 3 9 MRC des Pays-d'en-Haut : compte-rendu de la réunion – politique familiale
- 3 3 10 Danielle Wilson : Plainte – demande de signalisation (et réponse de la municipalité)
- 3 3 11 Sylvia Sicuso : taxes municipales et réponse de la municipalité
- 3 3 12 Elizabeth Glass : dommages à la boîte postale (et réponse de la municipalité)
- 3 3 13 CPE Val des Neiges : services de recyclage et d'ordures (et réponse de la municipalité)
- 3 3 14 Josef Pollmueller : problème de drainage (et réponse de la municipalité)
- 3 3 15 Garde-manger des Pays-d'en-Haut : Lieu d'entreposage
- 3 3 16 Ministère des affaires municipales et des régions : mise en place de l'équipement - réseau Lac Vert (et réponse de la municipalité)
- 3 3 17 Ministre déléguée aux transports : subvention pour le pont – ch. Bélisle
- 3 3 18 ADMQ Rapport Annuel
- 3 3 19 MTQ Sécurité routière
- 3 3 20 MAM accusé réception résolution du conseil 57-03
- 3 3 21 CS Sir Wilfrid Laurier : Plan stratégique
- 3 4 Personnel**
- 3 4 1
- 3 5 Résolution
- 3 5 1 Entente – Transport adapté des Laurentides
- 3 6 Réglementation
- 3 6 1 Barrage Christieville
- 4 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du Directeur**
- 4 2 Personnel**
- 4 3 Résolution**
- 4 3 1
- 4 4 Réglementation**
- 4 4 1 Présentation pour adoption du Règlement 422 concernant la circulation et le stationnement
- 5 TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur**
- 5 2 Personnel**
- 5 2 1
- 5 3 Résolution**
- 5 3 1 Appel d'offres pour matériaux et services pour l'été 2007
- 5 3 2
- 5 4 Réglementation**
- 5 4 1 Avis de motion - Règlement 423 chemin Petite-Suisse
- 6 ENVIRONNEMENT**
- 6 1 Rapports mensuels du Directeur et l'inspecteur en Environnement**
- 6 2 Personnel**
- 6 3 Résolution**
- 6 4 Réglementation**
- 6 4 1 Dépôt du certificat du secrétaire-trésorier relatif à l'approbation des personnes habiles à voter sur le Règlement 421 – remplacement de la conduite d'eau potable – chemin du Lac-Écho
- 7 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur**
- 7 1 2 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme**

Municipalité de Morin-Heights

7 2	Personnel
7 3	Résolution
7 3 1	Dérogation mineure : 316, chemin Bélisle
7 3 2	PIIA – 680, chemin du Village
7 3 3	Dérogation mineure : 8, Soleil-Levant
7 3 4	Dérogation mineure : 36, Davis
7 4	Réglementation
7 4 1	Présentation pour adoption des projets de règlements 415, Plan d'urbanisme, 416, relatif au zonage, 417, relatif au lotissement, 418, relatif à la construction, 419, relatif aux permis et certificats et 420, plan d'implantation et d'intégration architectural
7 4 2	Convocation à l'assemblée de consultation
8	LOISIRS ET CULTURE
	SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
8 1	Rapport mensuel sur les Affaires communautaires
8 1 1	
8 2	Rapport mensuel de la Directrice
8 2 2	Rapport mensuel des comités de la famille et des aînés
8 3	Personnel
8 3 1	Embauche – Coordonnateur du camp de jour
8 4	Résolution
8 4 1	Entente avec Ski Morin-Heights pour le camp de jour
8 4 2	Entente avec Gilbert Éthier – Volet II
8 4 3	Colloque du Carrefour action municipale et famille
8 4 4	Mini-jeux des Pays-d'en-Haut
8 5	Réglementation
9	Affaires nouvelles
10	Période de questions
11	Levée de l'assemblée

74.04.07 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la session ordinaire du 14 mars 2007 a été remis aux membres du conseil par le biais du cahier d'assemblée.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue
Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 14 mars 2007.

75.04.07 BORDEREAU DES DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de mars 2007 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur cahier d'assemblée ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes lors du Comité plénier et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Municipalité de Morin-Heights

	Payé d'avance	À payer	Total
Comptes à payer : du 1er au 31 mars 2007		119 279.85 \$	119 279.85 \$
Comptes payés d'avance au 31 mars 2007	277 399.00 \$		277 399.00 \$
Total des achats du 1er au 31 mars 2007			396678.85 \$
Incompressibles débits bancaires du mois précédent	26 247.00 \$		26 247.00 \$
Total des dépenses du 1er au 31 mars 2007			422 926.05 \$
Salaires nets mars 2007	96 661.21 \$		96 661.21 \$
GRAND TOTAL	374 060.21 \$	119 279.85 \$	422 926.05 \$

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2007.

76.04.07 DÉPÔT DU RAPPORT DE VÉRIFICATEURS ET DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

Le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2006 préparé par le comptable Richard Deslauriers, C.A. sont déposés au Conseil;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et prend note des recommandations qu'ils contiennent.

Que ce Conseil renouvelle le mandat de vérification pour l'année 2007 selon la proposition d'honoraire déposée par Richard Deslauriers, comptable agréé.

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de mars. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le directeur général donnera suite à la correspondance.

Municipalité de Morin-Heights

77.04.07 ENTENTE – TRANSPORT ADAPTÉ DES LAURENTIDES

Considérant que la municipalité doit renouveler l'entente avec le Transport Adapté et collectif des Laurentides pour l'année 2007;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce conseil accepte les termes de l'entente ainsi que le paiement de la quote-part de 5 370,96 \$ pour l'année 2007, soit 1.68 \$ par habitant et autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer les documents afférents qui sont annexés à la présente faisant partie intégrante.

Que ce Conseil nomme Monsieur le Conseiller Gilles Coutu, représentant de la municipalité au Conseil d'administration du Transport Adapté et collectif des Laurentides.

Que le Directeur général soit autorisé à faire le paiement.

A.M. 03.04.07 AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT CONCERNANT BARRAGE CHRISTIEVILLE

Le Directeur général dépose au Conseil un rapport sur le coût supplémentaire pour les travaux de construction du barrage Christieville.

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee qu'un règlement pour la reconstruction du barrage Christieville, au montant de 175 000 \$ sera déposé lors d'une prochaine session.

78.04.07 DOSSIER BARRAGE CHRISTIEVILLE

Considérant la représentation des personnes intéressées par ce dossier.

Il est proposé par Monsieur le Maire Michel Plante
Et unanimement résolu :

Qu'une période de question sur le dossier ait lieu immédiatement.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport du mois de mars 2007 du Directeur du Service des incendies ainsi que la liste des dépenses autorisées durant ces mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

À 21h40, Monsieur le Maire s'absente pour quelques minutes et Monsieur le Conseiller Owen LeGallee préside l'assemblée.

Municipalité de Morin-Heights

**79.04.07 PRÉSENTATION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 422
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT**

Les membres du Conseil renoncent à la lecture du règlement 422 et le Directeur général en donne les grandes lignes.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil adopte le règlement numéro 422 comme suit :

**Règlement 422
Concernant la circulation et le stationnement**

ATTENDU QUE l'article 565 du Code municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier la disposition relative au stationnement d'hiver du règlement 328;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn avec dispense de lecture lors de la séance ordinaire du 14 mars 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné, statué et décrété comme suit :

ARTICLE 1: L'article 9 relatif au stationnement l'hiver est modifié pour se lire comme suit :

« Hiver » :

ARTICLE 9 : Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public en tout temps du 15 novembre au 15 avril, et ce, sur tout le territoire de la municipalité à l'exception du Chemin du Village, entre les rues Baldwin et Watchorn entre 8h00 et 22h00.

« Entrée en vigueur » :

ARTICLE 2 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Michel Plante
Maire

Yves Desmarais
Directeur général -
secrétaire-trésorier

Municipalité de Morin-Heights

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service des travaux publics pour le mois de mars 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

80.04.07 APPEL D'OFFRES POUR MATÉRIAUX ET SERVICES

Considérant qu'il ya lieu de confirmer les prix des matériaux et des services par appel d'offres;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le Directeur général à procéder aux appels d'offres suivants :

- Location d'équipements
- Gravier, sable et pierre
- Réparation d'asphalte
- Fauchage des accotements
- Lignage des rues
- Sable, abrasif
- Sel d'hiver

A.M. 04.04.07 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 423 – CHEMIN DE LA PETITE-SUISSE

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn qu'un règlement visant la municipalisation du chemin de la Petite Suisse, sa construction aux normes et un emprunt de 267 058 \$ pour y pourvoir assumé par les propriétaires dont l'immeuble est situé en front du chemin sur une période de 20 ans, sera déposé lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement ayant été remis aux membres du Conseil dans le cahier d'assemblée, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de la présentation pour adoption.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR ET DE L'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement pour le mois de mars 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**81.04.07 APPROBATION DES PERSONNES HABLES À
VOTER SUR LE RÈGLEMENT 421**

Le directeur général dépose au Conseil le certificat du Secrétaire-trésorier à l'effet que le règlement 421 qui décrète les travaux requis pour le remplacement de la conduite d'eau potable sur le chemin du Lac-Écho et un emprunt pour ce faire a été approuvé par les personnes habiles à voter.

Le règlement a été transmis au Ministère des affaires municipales et des Régions pour approbation.

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE
L'URBANISME**

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois de mars 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**82.04.07 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 13 mars 2007.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 13 mars 2007 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

83.04.07 DÉROGATION MINEURE – 316, BÉLISLE

- Monsieur le maire suppléant ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 21h47;
- Le Directeur général lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée.
- Monsieur le Maire invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 19 mars 2007 à intervenir dans ce dossier.

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier deux dispositions du règlement de zonage afin de construire un bâtiment accessoire (garage détaché) pour le bâtiment situé sur le lot 33 A-41, rang 2 ;

Considérant que la demande vise l'immeuble située au 316, Bélisle dans la zone Ra-34 ;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 10-03-07;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure à l'effet d'augmenter la hauteur maximale de 5m à 6.25 m et d'augmenter la hauteur maximale des murs de 2.75m à 3.35 m., du bâtiment accessoire (garage) situé sur le lot 33 A-41, rang 2 au 316, chemin Bélisle;

Que l'inspecteur en bâtiment soit autorisé à émettre le permis de construction en conséquence.

Monsieur le Maire revient à la table du conseil et préside l'assemblée à 21h50.

84.04.07 PIIA – 680, CHEMIN DU VILLAGE

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande de permis pour l'affichage de deux enseignes de façade ainsi que pour une enseigne sur pylône communautaire pour le site du IGA situé au 680, chemin du Village, dans les zones O-CV-37 et O-CV-39;

Considérant que cet immeuble est soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que cette demande a été étudié par le Comité consultatif d'urbanisme que le Comité est favorable à l'implantation des enseignes par la résolution 13.03.07;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis pour les enseignes pour la propriété située au 680, chemin du Village.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que la période de questions ait lieu immédiatement compte tenu l'heure tardive.

Le Conseil répond aux questions.

85.04.07 DÉROGATION MINEURE : 8, SOLEIL-LEVANT

- Monsieur le maire ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 22h07 ;
- Le Directeur général lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée.
- Monsieur le Maire invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoqué à cette assemblée par avis public daté du 19 mars 2007 à intervenir dans ce dossier.

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage afin de légaliser l'implantation du bâtiment existant construit en 1974 situé sur une partie du lot 27, rang 1 ;

Considérant que la demande vise l'immeuble située au 8, Soleil-Levant dans la zone Rv-7 ;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 11.03.07;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu

Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure à l'effet de réduire de 7.5m à 4.0m la marge de recul avant pour le bâtiment existant seulement situé sur une partie du lot 27, rang 1 au 8, rue Soleil-Levant, tel que montré sur le plan daté du 25 janvier 2007 préparé par Richard Barry, a.g., minutes 3721.

86.04.07 DÉROGATION MINEURE : 36, DAVIS

- Monsieur le maire ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 22h10 ;
- Le Directeur général lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée.
- Monsieur le Maire invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 19 mars 2007 à intervenir dans ce dossier.

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage afin de légaliser l'implantation du bâtiment existant et de permettre la construction d'un agrandissement pour la propriété située sur le lot 3 206 506, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise l'immeuble située au 36, Davis dans la zone Ra-24 ;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 09.03.07;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu

Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure à l'effet de réduire de 7.5m à 4.5m la marge de recul avant pour le bâtiment existant situé sur le lot 3 206 506 et de réduire de 7.5m à 5.7m la marge de recul avant pour l'agrandissement proposé au 36, rue Davis , tel que montré sur le plan daté du 6 mars 2007 préparé par Paul-André Régimbald, a.g., minutes 3998.

87.04.07 ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Le Directeur général dépose les projets de règlements d'urbanismes et les annexes afférentes ;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue

Et unanimement résolu :

Que ce Conseil adopte les projets de règlements :

Règlement Plan d'urbanisme	415
Règlement de zonage et le grilles d'usage	416
Règlement de lotissement	417
Règlement de construction	418
Règlement sur les Permis et certificats	419
Règlement Plan d'Intégration et d'implantation architectural	420

Municipalité de Morin-Heights

88.04.07 CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Considérant que le Conseil a adopté les projets de règlements:

Règlement Plan d'urbanisme	415
Règlement de zonage	416
Règlement de lotissement	417
Règlement de construction	418
Règlement sur les Permis et certificats	419
Règlement Plan d'Intégration et d'implantation architectural	420

Considérant que la procédure d'adoption est établit à la section V de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q. , c. A-19.1

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu :

Que ce conseil convoque une assemblée de consultation sur les projets de règlements d'urbanisme cités au préambule : le mardi 15 mai 2007 à 19 heures à la salle du Conseil.

Que le Directeur général fasse toute chose nécessaire dans ce dossier.

SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel de la Conseillère déléguée aux Services à la communauté pour le mois de mars 2007.

**RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE DU
SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois de mars 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**RAPPORT MENSUEL DU COMITÉ DE LA FAMILLE ET DU
COMITÉ DES AINÉS**

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel des comités pour le mois de mars 2007 préparé par la Directrice du Service des loisirs et de la culture ainsi que les procès verbaux des réunions.

89.04.07 **EMBAUCHE – COORDONNATRICE, CAMP DE JOUR**

Considérant que la municipalité doit embaucher un coordonnateur pour le camp de jour;

Considérant la recommandation de la Directrice du Service des loisirs et de la culture datée du 28 mars 2006;

Considérant que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise l'embauche de Joanie Bélisle au poste de coordonnatrice du camp de jour pour la période d'été, environ 620 heures au salaire de 12,00 \$/ heure.

90.04.07 **ENTENTE AVEC SKI MORIN-HEIGHTS POUR LE CAMP DE JOUR**

Considérant que le Service des Loisirs de la municipalité requiert des locaux pour l'opération du Camp de Jour pour la saison estivale ;

Considérant que depuis plusieurs années la Station de Ski Morin-Heights met à la disposition de la municipalité ses locaux et le site;

Considérant que le projet inclut l'offre à la population de Morin-Heights de la piscine et de tennis;

Considérant le projet d'entente déposé au Conseil par la Directrice des Loisirs et de la Culture annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

Considérant que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget.

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu:

Que ce conseil accepte les termes de l'entente et autorise la dépense afférente à la location du site pour le camp de jour de l'été 2007 pour la somme de 13 000 \$ plus taxes.

Que la somme de 175 \$ plus taxes sera versée à Ski Morin-Heights pour compenser l'utilisation du téléphone et du temps homme requis pour la mise en place des installations.

Le Directeur-général est autorisé à signer les documents afférents.

Municipalité de Morin-Heights

91.04.07 ENTENTE AVEC GILBERT ÉTHIER – VOLET II

Considérant le rapport déposé par la Directrice des Loisirs et de la culture daté du 28 mars 2007;

Considérant que les sommes sont prévues au budget du projet de pistes de ski de fond et de raquette dans le cadre de la subvention Volet II;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu:

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Gilbert Éthier pour un montant de \$ 990 incluant toutes taxes, pour 66 heures de travail, pour l'installation de nouvelles enseignes sur les nouvelles pistes de raquette et de ski de fond.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le protocole d'entente.

92.04.07 COLLOQUE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Considérant que le 19^e colloque sur l'action municipale et les familles aura lieu à Drummondville du 25 au 27 mai prochain;

Considérant que les crédits sont prévus au budget de réalisation de la Politique familiale;

Considérant que Monsieur le Conseiller Gilles Coutu, délégué au dossier familial n'est pas disponible à cette date;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil délègue un membre du Comité famille au Colloque ou dans l'impossibilité de Madame la Conseillère Rita O'Donoghue et que les frais d'inscription au montant de 200\$ soient payés par le service de trésorerie.

Que les dépenses afférentes au déplacement et séjour soient remboursées selon les termes de la Politique de déplacement en vigueur.

93.04.07 MINI JEUX DES PAYS-D'EN-HAUT

Considérant que la Municipalité sera l'hôte cet été de la 4^e édition des « mini jeux des Pays- d'en-Haut »;

Considérant que 300 jeunes provenant des 7 municipalités de la MRC offrant un camp d'été participeront à cet événement qui aura lieu le 10 juillet au site de ski Morin-Heights;

Considérant que cette activité est organisée en partenariat avec Loisirs Laurentides;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil accepte les termes du protocole à intervenir entre Loisirs Laurentides et la Municipalité pour la tenue de la 4^e édition des « mini jeux des Pays-d'en-Haut ».

Que Madame Maryse Émond, Directrice du Service des Loisirs et de la Culture soit autorisée à signer le dit document au nom de la Municipalité.

94.04.07 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Le Conseiller Timothy Watchorn
Que cette session soit levée à 22h21.

Michel Plante
Maire

Yves Desmarais
Directeur général / Secrétaire-trésorier

Cinquante personnes ont assisté à l'assemblée.